

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille quatorze, le 28 mars à 18h00, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Avold, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation en date du 24 mars 2014, qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2122-8, L. 2541-2, du code général des collectivités territoriales, en vue de procéder :

- 1** - à l'installation du nouveau Conseil municipal
- 2** - à l'élection du nouveau Maire
- 3** - à la création de postes d'adjoints au Maire
- 4** - à l'élection des adjoints

En exécution des dispositions de l'article L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code général des collectivités territoriales, le Maire a prescrit que M. le Directeur général des services de la Mairie et leurs collaborateurs assisteront à la présente séance, à l'effet d'apporter leur concours au secrétaire de séance qui sera désigné tout à l'heure.

Etaient présents les conseillers municipaux (*classement du plus âgé au plus jeune et par liste*) :

	<u>PRENOM</u>	<u>NOM</u>	
1	Gérard	BRETTNACHER	Présent
2	Michel	KIEFFER	Présent
3	Lothaire	GAUDIG	Présent
4	Josyane	BECKER	Présente
5	Christian	THIERCY	Présent
6	Antoine	PELLEGRINI	Présent
7	Sylvain	BECKER	Présent
8	Gilbert	VUKOJEVIC	Présent
9	Mireille	STELMASZYK	Présente
10	André	WOJCIECHOWSKI	Présent
11	Gabrielle	PISTER	Présente
12	Yahia	TLEMSANI	Présent
13	Anne	LAUER	Présente

VILLE DE SAINT-AVOLD

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

14	Sylvie	BOISSENOT	Présente
15	Nadine	AUDIS	Présente
16	Michèle	JOHO	Présente
17	Véronique	BOUR-MAS	Présente
18	Pascal	HELFENSTEIN	Présent
19	René	STEINER	Présent
20	Francine	BONNEFOIS	Présente
21	Estelle	ELMERICH	Absente ayant donné procuration à Mme BONNEFOIS
22	Nathalie	PILI	Présente
23	Marilyn	SALAMONOWSKI	Présente
24	Raphaël	WITTMER	Présent
25	Frédéric	SLIWINSKI	Présent
26	Sophie	HALBWACHS	Présente
27	Jean-Claude	BREM	Présent
28	Monique	IMBAUT	Présente
29	Michèle	TIRONI JOUBERT	Absente non excusée
30	Dominique	LANG	Présent
31	Patrick	MALIK	Présent
32	Stéphanie	COLBUS	Présente
33	Nathalie	PIGEOT	Présente

Soit trente et un présents sur trente-trois en exercice.

- les procurations :

(1) Mme Estelle ELMERICH donne pouvoir à Mme Francine BONNEFOIS

- Les absents non excusés :

(1) Mme Michèle TIRONI JOUBERT

1) INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL :

M. André WOJCIECHOWSKI, Maire sortant :

Je vais maintenant vous donner lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 23 mars 2014.

Tour de scrutin du dimanche 30 mars 2014

Electeurs inscrits : 12 178
 Nombre de votants constatés par les émargements : 7 697
 Nombre de suffrages exprimés : 7 423
 Majorité absolue : 3 712

Suffrages recueillis par chaque liste :

- Liste « *SAINTE-AVOLD DYNAMIQUE* » : 3 987 voix
 - Liste « *ST-AVOLD AVENIR* » : 1 776 voix
 - Liste « *SAINTE-AVOLD BLEU MARINE* » : 1 660 voix

Conformément à l'article L. 262 du Code électoral, la répartition des sièges est la suivante :

- Liste « *SAINTE-AVOLD DYNAMIQUE* » : 26 sièges.
 - Liste « *ST-AVOLD AVENIR* » : 4 sièges.
 - Liste « *SAINTE-AVOLD BLEU MARINE* » : 3 sièges.

En conséquence, je proclame élues les personnes dont les noms suivent par ordre du tableau provisoire : (*classement du plus âgé au plus jeune et par liste*) :

	<u>PRENOM</u>	<u>NOM</u>	<u>ont obtenu</u>
1	Gérard	BRETTNACHER	3987 voix
2	Michel	KIEFFER	3987 voix
3	Lothaire	GAUDIG	3987 voix
4	Josyane	BECKER	3987 voix
5	Christian	THIERCY	3987 voix
6	Antoine	PELLEGRINI	3987 voix
7	Sylvain	BECKER	3987 voix

VILLE DE SAINT-AVOLD

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

8	Gilbert	VUKOJEVIC	3987 voix
9	Mireille	STELMASZYK	3987 voix
10	André	WOJCIECHOWSKI	3987 voix
11	Gabrielle	PISTER	3987 voix
12	Yahia	TLEMSANI	3987 voix
13	Anne	LAUER	3987 voix
14	Sylvie	BOISSENOT	3987 voix
15	Nadine	AUDIS	3987 voix
16	Michèle	JOHO	3987 voix
17	Véronique	BOUR-MAS	3987 voix
18	Pascal	HELFENSTEIN	3987 voix
19	René	STEINER	3987 voix
20	Francine	BONNEFOIS	3987 voix
21	Estelle	ELMERICH	3987 voix
22	Nathalie	PILI	3987 voix
23	Marilyn	SALAMONOWSKI	3987 voix
24	Raphaël	WITTMER	3987 voix
25	Frédéric	SLIWINSKI	3987 voix
26	Sophie	HALBWACHS	3987 voix
<hr/>			
27	Jean-Claude	BREM	1776 voix
28	Monique	IMBAUT	1776 voix
29	Michèle	TIRONI JOUBERT	1776 voix
30	Dominique	LANG	1776 voix
<hr/>			
31	Patrick	MALIK	1660 voix
32	Stéphanie	COLBUS	1660 voix
33	Nathalie	PIGEOT	1660 voix

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je les déclare installées dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Conformément à l'article L. 273-1 du Code électoral et L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales, la répartition des sièges des conseillers communautaires composant l'organe délibérant de la **CCPN** est la suivante :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

- Liste « *SAINTE-AVOLD DYNAMIQUE* » : 11 sièges.
- Liste « *ST-AVOLD AVENIR* » : 1 siège.
- Liste « *SAINTE-AVOLD BLEU MARINE* » : 1 siège.

En conséquence, je vous informe que les conseillers municipaux dont les noms suivent, « classement du plus âgé au plus jeune et par liste », sont élus membres délégués du conseil municipal à la communauté de communes du pays naborien », savoir :

	<u>PRENOM</u>	<u>NOM</u>
1	Michel	KIEFFER
2	Christian	THIERCY
3	Mireille	STELMASZYK
4	André	WOJCIECHOWSKI
5	Gabrielle	PISTER
6	Yahia	TLEMSANI
7	Nadine	AUDIS
8	Michèle	JOHO
9	René	STEINER
10	Marilyn	SALAMONOWSKI
11	Frédéric	SLIWINSKI
12	Michèle	TIRONI JOUBERT
13	Nathalie	PIGEOT

Les pouvoirs de l'ancienne municipalité ont ainsi pris fin.

J'invite à présent M. BREM, le plus âgé des membres du Conseil municipal, à prendre la présidence de cette assemblée et à procéder à l'élection du nouveau Maire.

M. BREM prend la présidence.

M. BREM, Président d'âge :

Je propose d'abord à votre assemblée de choisir Mlle HALBWACHS, notre plus jeune collègue, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition soulève-t-elle une observation ?

Aucune observation n'est faite, Mlle HALBWACHS est donc désignée en qualité de secrétaire de séance.

Je vous propose maintenant de choisir Mesdames AUDIS, IMBAUT et COLBUS pour remplir les fonctions d'assesseurs, pour constituer le bureau de vote.

Cette proposition soulève-t-elle une observation ?

Aucune observation n'est faite, Mesdames AUDIS, IMBAUT et COLBUS sont donc désignées en qualité d'assesseurs de séance.

2 - ELECTION DU NOUVEAU MAIRE

M. BREM, Président d'âge :

J'invite maintenant le Conseil à procéder à l'élection du maire (point 2 de l'ordre du jour).

Auparavant, je vous demande de me dispenser de la lecture des articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 2122-4, L.O. 2122-4-1, et L. 2122-5 à L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales étant donné qu'ils ont été portés à votre connaissance en annexe de la note de synthèse qui vous a été transmise.

Je rappelle que l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

M. BREM, Président d'âge :

Y a-t-il des candidatures pour le poste de Maire ?

Le secrétariat n'enregistre aucune autre candidature ; il distribue les bulletins de vote et pendant qu'il est procédé à cette formalité, M. BREM, le Président d'âge déclare :

Mmes et MM. les Conseillers sont priés de préparer leurs bulletins de vote. Je vous propose de rester à vos places, le secrétariat viendra recueillir vos enveloppes en passant avec l'urne. Vous pouvez toutefois, si vous le désirez, vous rendre aux isoloirs situés dans le sas à ma gauche.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

Le bulletin de vote se présente sous la forme d'une liste des conseillers municipaux, classée par ordre alphabétique. Pour faire votre choix, il vous suffira de mettre une croix dans la case qui précède le nom du candidat que vous choisirez, plier ce bulletin que vous glisserez dans l'enveloppe avant de l'introduire dans l'urne.

1^{er} tour de scrutin :

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement ; la secrétaire compte les bulletins trouvés dans l'urne puis les remet au Président d'âge qui énonce les votes. A l'issue du dépouillement, les bulletins attribués à chaque candidat sont comptés par les scrutateurs et le résultat remis au Président d'âge, qui déclare :

Le dépouillement des bulletins du 1^{er} tour donne les résultats suivants :

Votants.....	32
Bulletins trouvés dans l'urne.....	32
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	04
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	28
Majorité absolue.....	15

Ont obtenu : M. André WOJCIECHOWSKI	26 voix
Mme Nathalie PIGEOT	02 voix

M. André WOJCIECHOWSKI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de la Ville de Saint-Avold.

M. le Président d'âge, remet alors à M. le Maire l'écharpe à gland d'or.

Après que le Maire eut pris la présidence de l'assemblée, il fait la déclaration suivante :

M. BREM merci, en tant que doyen d'âge, d'avoir respecté le protocole, essentiel, qui nous lie en même temps avec les règles de la démocratie, celles qui nous lient et qui portent notre pays.

Cette victoire, cette écharpe que tu m'as remis, je veux tout d'abord la dédier à tous ceux qui ont été à mes côtés, aussi bien dans l'ancienne équipe que la nouvelle, mais aussi à tous ceux qui aujourd'hui à Saint-Avold m'ont choisi. C'est un choix important pour la démocratie, que de poursuivre le dynamisme et le bon sens, pour que Saint-Avold retrouve et surtout, demeure ensuite, dans ce dynamisme.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

L'essentiel est que nous puissions, les uns et les autres, les uns avec les autres, relever les manches, comme je l'ai fait, pour que SAINT-AVOLD retrouve ce dynamisme.

Les urnes ont parlé, elles ont parlé d'une ville réunie, d'une ville qui travaille pour son avenir, d'une ville multiculturelle... je saurais m'en souvenir et je continuerai donc à œuvrer dans ce sens. Merci.

3 - CREATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Exposé de M. le Maire.

Aux termes de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de déterminer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage constituant une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

Avec son effectif de 33 membres, le Conseil municipal pourra donc avoir 9 adjoints au maire.

Compte tenu de cette faculté, il vous est proposé de décider la création, pour la durée de leur mandat, de 9 postes d'adjoints.

Décision du Conseil municipal :

Vote à main levée.

Résultat : Adoptée à la majorité de 32 voix POUR.

4 - ELECTION DES ADJOINTS

Exposé de M. le Maire.

J'invite maintenant le Conseil à procéder à l'élection des adjoints (point n°4 de l'ordre du jour).

Auparavant, je vous demande de me dispenser de la lecture des articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 2122-4, L.O. 2122-4-1, L. 2122-5 à L. 2122-9 du Code général des collectivités territoriales (ci-annexés).

Je vous propose la liste suivante :

1. **M. René STEINER**
2. **M. Yahia TLEMSANI**
3. **M. Michel KIEFFER**
4. **Mme Gabrielle PISTER**
5. **M. Christian THIERCY**
6. **Mme Mireille STELMASZYK**
7. **Mme Nadine AUDIS**
8. **M. Gilbert VUKOJEVIC**
9. **Mme Véronique BOUR-MAS**

Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres listes candidates.

Le secrétariat n'enregistre aucune autre candidature. Les bulletins de vote sont distribués. Dès qu'il est procédé à cette formalité, il est demandé à Mmes et MM. les Conseillers municipaux de préparer leurs bulletins de vote. M. Le Maire leur propose de rester à leur place, le secrétariat viendra recueillir les enveloppes en passant avec l'urne, chacun pouvant toutefois se rendre aux isolements s'il le souhaite.

M. Le Maire explique que les bulletins de vote se présentent sous la forme de bulletins portant le nom de la liste candidate, plus un bulletin vierge. Il suffira de glisser le bulletin souhaité dans l'enveloppe et introduire celle-ci dans l'urne.

1^{er} tour de scrutin :

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement ; le secrétaire compte les bulletins trouvés dans l'urne puis les remet à M. le Maire qui énonce les votes. A l'issue du dépouillement les bulletins attribués à chaque candidat sont comptés par les scrutateurs et le résultat remis à M. le Maire qui déclare :

Le dépouillement des bulletins du 1er tour donne les résultats suivants :

Votants.....	32
Bulletins trouvés dans l'urne.....	32
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	06
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	26
Majorité absolue.....	14

Suffrages recueillis :

La Liste « SAINT-AVOLD DYNAMIQUE » présentée par de M. André WOJCIECHOWSKI :
a obtenu 26 voix

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

La liste présentée par M. André WOJCIECHOWSKI ayant obtenu la majorité absolue, les personnes dont les noms suivent sont proclamées adjoints(es) au Maire de la Ville de Saint-Avold :

- **M. René STEINER** *qui prend le premier rang des adjoints.*
- **M. Yahia TLEMSANI** *qui prend le deuxième rang des adjoints.*
- **M. Michel KIEFFER** *qui prend le troisième rang des adjoints.*
- **Mme Gabrielle PISTER** *qui prend le quatrième rang des adjoints.*
- **M. Christian THIERCY** *qui prend le cinquième rang des adjoints.*
- **Mme Mireille STELMASZYK** *qui prend le sixième rang des adjoints.*
- **Mme Nadine AUDIS** *qui prend le septième rang des adjoints.*
- **M. Gilbert VUKOJEVIC** *qui prend le huitième rang des adjoints.*
- **Mme Véronique BOUR-MAS** *qui prend le neuvième rang des adjoints.*

M. le Maire les félicite et leur remet l'écharpe d'adjoint à gland d'argent.

Avant que M. le Maire ne clôture la séance, M. BREM demande la parole et déclare :

« Je voudrais intervenir au nom de la liste d'opposition ST-AVOLD AVENIR, en remerciant les 1776 électrices et électeurs qui nous ont fait confiance, dans un contexte de menaces et d'intimidation ...

Nous avons mené une campagne en conformité avec nos valeurs, avec dignité et dans le respect de la vie privée de nos adversaires, je tiens quand même à le souligner.

Par ailleurs, nous déplorons les attitudes et comportement affligeants, débauche de cadeaux de toutes natures, utilisation de fonctionnaires lors de la campagne, et tout ceci dans l'objectif de défendre votre seul emploi, M. le Maire.

Nous, élus de l'opposition, nous nous engageons à défendre avec fermeté et conviction les intérêts de notre ville et de ses habitants.

Nous ne cautionnerons pas et nous dénoncerons les choix politiques qui nous paraîtront désastreux pour notre ville. Pour se faire, nous serons une force de proposition afin de mieux répondre aux besoins des habitants des quartiers ».

M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h10.